

Date de Publication : 10 juillet 2023

ARRETE DU PRESIDENT N° AA-2023-008
Portant virement de crédits

- Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT,
- Vu le règlement budgétaire et financier applicable du 01/01/2023,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,
- Considérant le vote du budget 2023 par chapitre d'opérations d'équipement en section d'investissement,
- Considérant la nécessité d'abonder les crédits à l'opération 62 – atelier TIM à Ernée pour finaliser les dépenses,

ARRETE

Article 1 : Il est procédé au virement des crédits suivants :

Budget principal

- Virement d'un montant de 5 000 € vers le compte 2313/opération 62 /fonction 61 en provenance du compte 2313/opération 29/fonction 61.

Article 2 : Le présent arrêté est inscrit au registre des arrêtés du Président, adressé au représentant de l'Etat et à Monsieur le Comptable public.

Fait à Ernée, le 07/07/2023

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 10/07/2023



ID : 053-245300355-20230707-AA_2023_008-AR